

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 221-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.1011

Déposée le: 21.11.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zybach (Spiez, PS) (porte-parole)

Striffeler-Mürset (Münsingen, PS)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl)
Imboden (Bern, Les Verts)
Schnegg (Lyss, PEV)

Cosignataires: 14

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 394/2017 du 26 avril 2017
Direction: Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat et classement**

Etude de faisabilité du lancement d'un programme de dépistage du cancer colorectal

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter une étude de faisabilité indépendante pour le lancement d'un programme cantonal de dépistage du cancer colorectal qui soit de qualité certifiée.

Développement :

Le cancer colorectal (cancer du côlon) est le troisième cancer le plus fréquent et la deuxième cause de décès par cancer en Suisse. Environ 4200 personnes sont affectées chaque année par un cancer colorectal ; environ 1700 personnes meurent des suites de ce cancer. Dans la plupart des cas, le cancer colorectal se développe lentement et en silence avant que n'apparaissent les



premiers symptômes. Les méthodes actuelles de dépistage permettent de le découvrir à un stade précoce, avant l'apparition des symptômes, où il est plus facile à traiter. Ainsi, les chances de guérison augmentent et on peut éviter des thérapies lourdes et coûteuses.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, les tests de dépistage du cancer colorectal sont payés par l'assurance obligatoire des soins (AOS) pour toutes les femmes et tous les hommes âgés de 50 à 69 ans.

La « Stratégie nationale contre le cancer 2014-2017 » adoptée par la Confédération et les cantons encourage la planification et l'introduction de programmes de dépistage du cancer colorectal dans toute la Suisse. Actuellement, des études pilotes et de faisabilité sont planifiées dans plusieurs cantons. Certains cantons, tels Uri et Vaud, mènent déjà des programmes pilotes systématiques. D'autres cantons, tels que Genève et le Valais, s'apprêtent à le faire prochainement. Ces programmes existent déjà dans de nombreux pays et suivent tous les lignes directrices européennes (« European Guidelines for quality assurance in colorectal cancer screening and diagnosis »).

Ce type de programme systématique a pour principal avantage de permettre d'harmoniser les exigences de qualité et de contrôler cette qualité. Les résultats de ces contrôles sont publiés à intervalles réguliers dans les rapports de monitoring et comparés avec les lignes directrices européennes. Le programme contribue à l'égalité des chances, étant donné que toutes les personnes du groupe cible sont invitées régulièrement à faire un test, indépendamment de leur situation économique ou des facteurs de risques. Il permet également d'assurer une information équilibrée sur les avantages et les inconvénients des méthodes.

Le Conseil-exécutif est ainsi prié de présenter, dans les deux prochaines années, une étude de faisabilité indépendante pour le lancement d'un programme organisé et certifié de dépistage du cancer colorectal pour le canton de Berne. Dans le cadre de ce programme, les personnes âgées de 50 à 70 ans seraient régulièrement informées de la possibilité de faire un test. Elles pourraient ensuite choisir librement si elles souhaitent participer au programme de dépistage et quelle méthode de test – recherche du sang occulte dans les selles (RSOS) ou coloscopie – elles souhaitent utiliser (libre choix). Outre l'analyse de la situation (disponibilité et coordination des prestataires de services) et les frais (financement, efficience en matière de coûts), l'étude de faisabilité doit contenir les modalités de mise en œuvre (partenaires, assurance qualité, égalité d'accès, évaluation cantonale et monitoring national, etc.).

Réponse du Conseil-exécutif

Contexte

Dans la Stratégie nationale contre le cancer, le dépistage du cancer colorectal est explicitement recommandé du point de vue de la science et de l'économie de la santé. La réalisation systématique d'examens de dépistage certifiés constitue la norme de référence (*gold standard*). La Stratégie nationale contre le cancer vise à mettre en œuvre au niveau cantonal, dans toute la Suisse, des programmes répondant à des exigences de qualité homogènes.

Les motionnaires chargent le Conseil-exécutif de présenter, dans un délai de deux ans, une étude de faisabilité indépendante pour le lancement d'un programme cantonal certifié de dépistage du cancer colorectal.

Situation en Suisse

Alors que des programmes organisés de dépistage du cancer colorectal existent déjà dans 19 des 28 pays de l'UE¹, ils sont rares en Suisse. Seuls les cantons de Vaud et d'Uri ont mis en place des programmes pilotes systématiques depuis 2013 et 2015. D'autres, tels que Genève, le Tessin et le Valais s'apprentent à le faire. Le Centre de dépistage du cancer du sein BEJUNE effectue une étude de faisabilité coordonnée afin d'examiner les modalités de mise en œuvre d'un tel programme. En revanche, certains cantons tels que l'Argovie, Soleure ou Zurich ne prévoient ni étude de faisabilité ni programme systématique dans un avenir proche. Dans le canton de Soleure, l'hôpital Solothurner Spitaler AG se montre toutefois très intéressé par le thème de la prévention du cancer colorectal.

Programmes de dépistage dans les cantons de Vaud et d'Uri

Les programmes pilotes existants ainsi que les projets se distinguent essentiellement les uns des autres par leurs modalités de réalisation, d'administration et de coordination. Dans le canton de Vaud, c'est la Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer qui est responsable de la gestion du programme. Toutes les personnes du groupe cible des 50-69 ans domiciliées dans le canton sont contactées tous les deux ans de manière échelonnée en fonction de leur date de naissance et informées sur le programme. Les personnes qui ne souhaitent plus être invitées peuvent demander à ne plus faire partie du programme. Celles désirant participer consultent d'abord leur médecin de famille, qui leur conseille la méthode de test appropriée (analyse des selles ou coloscopie). Ce dernier leur fournit une ordonnance permettant d'acheter le kit pour le test des selles en pharmacie ou les adresse à un ou une gastroentérologue. Seuls les gastroentérologues participant au programme proposent des tests exemptés de franchise. L'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUSMP) de Lausanne² effectue une évaluation et un contrôle externes de la qualité du programme.

Vu ses spécificités géographiques, le canton d'Uri a opté pour un programme très différent. C'est l'hôpital cantonal qui se charge non seulement de l'invitation systématique de toutes les personnes du groupe cible des 50-69 ans, mais également de la réalisation des tests (coloscopie et analyse des tests des selles). Les médecins de famille sont informés des résultats de leur patientèle. Ils peuvent aussi être associés à la consultation sur les critères d'inclusion et d'exclusion ainsi que sur les modalités de test appropriées. Cette prestation peut cependant être également fournie directement par l'hôpital cantonal. Comme dans le programme vaudois, les conditions juridiques sont respectées, à savoir qu'aucune franchise n'est prélevée sur les tests effectués dans le cadre du programme de dépistage³. Le Grand Conseil uranais a accepté un crédit d'engagement initial de 405 000 francs pour les années 2013 à 2015⁴, pour une population de 35 973 habitants dont 9664 personnes appartenant au groupe cible (état au

¹ Altobelli E. et al. : « Colorectal cancer screening in countries of European Council outside of the EU-28 » ; [World J Gastroenterol](http://www.worldjgastroenterol.com/article/view/103748). 2016 May 28 ; 22(20):4946-57. doi: 10.3748/wjg.v22.i20.4946

² Cf. <http://www.pmu-lausanne.ch/pmu-programme-cancer-qr2.pdf>

³ Ordonnance du DFI sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS ; RS 832.112.31), art. 12e

⁴ Prof. Dr méd. U. Marbet : « Beschrieb Kolonkarzinom-Screening-Programm (KKSP) Uri 2013 bis 2015 », 07.09.2012 http://www.ur.ch/dl.php/de/ax-57f4fbae274ac/KKSP_Programmbeschrieb_vom_07.09.2012.pdf

31 décembre 2015)⁵. Un nouveau crédit d'engagement de 340 000 francs a été autorisé pour la poursuite du programme de prévention à partir de 2016, qui devrait suffire pour huit à dix ans environ⁶. L'évaluation et le contrôle d'assurance qualité externes sont effectués par la fédération swiss cancer screening.

D'après cette dernière, d'autres modalités de réalisation sont envisageables. Dans le programme pilote prévu en Valais par exemple, il sera proposé aux personnes âgées de 50 à 59 ans d'effectuer en premier lieu un test des selles, disponible dans les pharmacies participantes. Seules les personnes de plus de 60 ans auraient dès le départ le choix entre ce test et la coloscopie.

Campagne pilote de pharmaSuisse dans le canton de Berne

Une campagne pilote menée l'an dernier notamment dans le canton de Berne, sur mandat de pharmaSuisse, a récemment fait l'objet d'une évaluation⁷. Dans le cadre de cette campagne, les pharmacies ont profité de leurs contacts avec la clientèle pour informer facilement les personnes de 50 à 75 ans sur la prévention du cancer colorectal et les inviter, après exclusion de contre-indications, à effectuer le test des selles. Au cours de la campagne, qui a duré six semaines, 2873 personnes ont ainsi été amenées à prendre part à un test dans le canton de Berne. Le logiciel utilisé par pharmaSuisse a permis de montrer en temps réel les tests réalisés et le résultat, positif ou négatif. Ces tâches de prévention ont été facturées comme suit pendant la campagne :

Prestation de la pharmacie	Prix en CHF	Fondement
Consultation de la pharmacienne ou du pharmacien	18	Prix recommandé par pharmaSuisse, à la charge des participants
Test des selles et analyse de laboratoire	11	Prix effectif

D'après les auteurs de l'étude, les prestations médicales de dépistage au moyen du test des selles coûteraient plus cher si elles étaient assurées par d'autres fournisseurs. Elles reviendraient par exemple à 55 francs environ auprès du médecin de famille (consultation avec remise du kit selon tarif Tarmed).

L'Office du médecin cantonal avait budgétisé un montant de 50 000 francs maximum pour la durée de la campagne, couvrant la prise en charge des frais de l'analyse des selles (11 francs par participant et participante) et la diffusion d'une circulaire d'information. Le coût effectif s'est élevé à 35 913,25 francs. Le canton a ainsi financé quelque 12,50 francs par personne.

L'évaluation de la campagne indique par ailleurs que de nombreuses données manquent concernant le traitement dispensé après un test positif et que, lorsque le suivi a été documenté, au-

⁵ http://www.ur.ch/dl.php/de/57dfe07639052/2015_Altersstruktur.pdf

⁶ Rapport et proposition du gouvernement au Grand Conseil du canton d'Uri : http://www.ur.ch/dl.php/de/ax-57f4faf565152/LA.2012-0742_I_Bericht_und_Antrag_des_Regierungsrats.pdf

⁷ Dr M. Trottmann et al. : « Die Apotheke als Eintrittspforte zur Darmkrebsvorsorge: Eine Kampagne der Schweizer Apotheken », étude d'évaluation et rapport final sur mandat de pharmaSuisse, Polynomics, octobre 2016

cune coloscopie n'a été effectuée pour environ 25 pour cent des participants dont le test des selles était positif. La collaboration interprofessionnelle et la garantie d'un examen complémentaire en cas de test de selles positif ont donc constitué les principaux défis de cette campagne. Malgré ces limitations, les auteurs en ont conclu que celle-ci constituait une forme pragmatique et efficiente de prévention du cancer colorectal, même si elle ne correspond pas à la norme de référence. Pour qu'une telle campagne réponde aux critères d'un programme certifié, les limitations citées devraient obligatoirement être éliminées. La fédération swiss cancer screening est en train d'élaborer des exigences qualitatives homogènes à cet effet, de sorte qu'un module de dépistage de ce type pourra aussi être admis. Les cantons auront le choix du module, d'après les recommandations de la fédération, encore en négociation. Une combinaison est aussi envisageable. Les tractations nationales visent par ailleurs à ce que les analyses des selles effectuées sur mandat des pharmacies soient prises en charge par les caisses-maladies.

Bilan pour le canton de Berne

Au vu de la vaste expérience acquise au niveau international et des premières valeurs empiriques recueillies en Suisse, le Conseil-exécutif estime qu'il est peu judicieux de lancer une nouvelle étude de faisabilité dans le canton de Berne. Il existe bien sûr des différences géographiques, démographiques et infrastructurelles entre les cantons qui doivent obligatoirement être prises en compte dans la mise en œuvre d'un programme de prévention du cancer colorectal. L'hétérogénéité des cantons suisses ne justifie cependant pas, ni du point de vue scientifique ni du point de vue économique, que chaque canton réalise une étude de faisabilité indépendante.

Au lieu d'un programme de dépistage nécessitant une administration importante comme ceux réalisés dans les cantons de Vaud et d'Uri, il est plus judicieux de tester avec soin, pendant une phase pilote limitée à deux ans, un programme de prévention du cancer colorectal selon le module de pharmaSuisse, vu la population élevée du canton de Berne (273 186 personnes de 50 à 69 ans⁸). Il convient en particulier d'évaluer l'intérêt du groupe cible⁹, qui ressortira du taux de participation. Les coûts sont plafonnés à 200 000 francs par an pendant la phase pilote (financement des analyses de selles pour 6,5% du groupe cible par an). Au terme de cette phase, les analyses de selles mandatées par les pharmacies devraient être prises en charge par les caisses-maladie, de sorte que le programme pourra se poursuivre de manière autonome. Le monitoring jusqu'à la réception du résultat sera assuré par pharmaSuisse, au moyen du logiciel qui a fait ses preuves durant la campagne. En cas de test positif, le canton de Berne dispose de suffisamment de médecins de famille aptes à effectuer les investigations complémentaires et à prescrire une coloscopie. Les spécialistes doivent satisfaire à des exigences uniformes pour garantir la qualité du suivi. Les chiffres peuvent être vérifiés sur la base des décomptes des assurances, comme l'a montré la campagne. Si le bilan du projet pilote laissait à désirer, il conviendrait d'interrompre le programme ou de le compléter par d'autres modules recommandés par swiss cancer screening.

Destinataire

⁸ https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Table.aspx?layout=tableViewLayout2&px_tableid=px-x-0103010000_101%5cpx-x-0103010000_101.px&px_language=de&px_type=PX&px_db=px-x-0103010000_101&rxid=5bd947ad-7cee-49ad-a668-fa6746285cc6
(Données : 2015 ; page consultée le : 11 avril 2017)

⁹ Ces 273 186 personnes constituent la totalité de la population cible en chiffres absolus. Le nombre effectif de participantes et participants potentiels est inférieur, car il existe des contre-indications impliquant l'exclusion du programme. De plus, l'invitation à effectuer un test des selles est envoyée tous les deux ans seulement.

- Grand Conseil